

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 novembre 2021

ARRONDISSEMENT  
DE NIMES  
Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage :

### PROCES VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au Pavillon de la Culture et du Patrimoine, sis place Emile Zola, Halles Baltard à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Delphine PERRET, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN (absent excusé pour les délibérations 1 et 2 et présent pour les suivantes), Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Marie-Ange GRONDIN, Monsieur Hervé ROUSSINET, Madame Marie-Hélène DONATO, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Julie FERNANDEZ, Monsieur Daniel DAVOINE, Monsieur Paul GABRIEL, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Joël PASSEMARD, qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI  
Madame Brigitte SALAMA, qui a donné procuration à Madame Dominique TUDELA  
Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA  
Madame Marie-Joëlle SALEM, qui a donné procuration à Madame Géraldine BREUIL  
Monsieur Cédric SANTUCCI, qui a donné procuration à Monsieur le Maire Eddy VALADIER

Absents (excusés) : Monsieur Christophe LEFEVRE et Madame Danielle RIGNAC, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Julie FERNANDEZ désignée, prend place au Bureau.

\*\*\*\*\*

**Eddy VALADIER** : Bonsoir à toutes et bonsoir à tous.

Je vous propose d'engager ce Conseil municipal du mardi 16 novembre 2021 en commençant par procéder à l'appel.

*Monsieur le Maire procède à l'appel.*

Si je ne me trompe, nous serons 30 à pouvoir valablement délibérer.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance, Madame Julie FERNANDEZ. Personne n'y voit d'opposition ?

### **Approbation du procès-verbal des débats du mardi 28 septembre 2021**

**Eddy VALADIER** : Nos services m'indiquent que peut-être il y a des procès-verbaux des débats du Conseil municipal précédent qui n'ont peut-être pas été signés par tous. Si c'est le cas, ils passeront dans les rangs pour recueillir votre signature.

Vous avez reçu dans votre convocation l'ordre du jour du Conseil municipal et la notice explicative qui est jointe. Pas de remarques sur l'ordre du jour ?

Vous avez également reçu le procès-verbal des débats du Conseil municipal du mardi 28 septembre dernier. Appelle-t-il des remarques de votre part ? Pas de remarque ?

Je le soumetts à l'approbation de l'assemblée. Tout le monde y est favorable ?

Je vous remercie.

## **ADOPTES A L'UNANIMITE**

### **I. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par M. le Maire**

**Eddy VALADIER** : Évidemment, comme à l'habitude, si vous vous sentez concerné à titre personnel par l'une ou l'autre des délibérations qui seront soumises au vote, vous n'oubliez pas de le signaler à notre secrétaire d'assemblée.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de démarrer par la délibération n° I qui concerne les informations données au Conseil municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou mes adjoints délégués.

Y a-t-il des demandes de renseignement ? M. GABRIEL.

**Paul GABRIEL** : Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et tous.

Ma question penche sur les décisions 113 et 135 qui sont relatives à l'exploitation et à la maintenance des installations thermiques de l'ensemble immobilier Sabatot.

A la lecture de ces décisions, j'ai cru comprendre que la société Veolia Energie France a obtenu gain de cause suite au référé précontractuel au Tribunal administratif. Pourtant, ce dossier qui était passé en CAO semblait au regard des éléments qui nous avaient été exposés en commission ne pas présenter de difficultés particulières. Donc, je voulais savoir quel avait été le motif invoqué par Veolia, le délibéré du juge et est-ce que la Ville avait fait appel de cette décision même si j'ai pu voir qu'une nouvelle procédure d'appel d'offres avait été lancée ?

Je vous remercie.

**Eddy VALADIER** : Oui, effectivement, comme vous l'avez signalé, la commission s'était dument réunie. Il n'y avait pas eu d'observation sur les propositions faites par le bureau d'études chargé de l'examen des propositions qui pouvaient nous être faites. Effectivement, l'entreprise Veolia Energie

France a contesté la méthode de notation proposée et validée par la commission. Le juge les en a suivis, mais bon, vous le savez comme moi, ce sont des domaines extrêmement particuliers qui ne sont peut-être pas appréciés à hauteur de la difficulté qu'ils ont par le juge. Mais ils ont donné quitus à l'entreprise Veolia.

Effectivement, nos conseils nous avaient convaincus de par de la jurisprudence que la méthode de notation était tout à fait conforme au code des marchés publics. Mais dans le même temps, ils nous ont fait la réflexion que s'engager dans une procédure d'appel, puis une possibilité de procédure en Conseil d'État, ça risquait de nous mener loin et d'être coûteux pour la cité. Donc, nous avons fait le choix avec mon collègue, M. GARCIA, sur les conseils de nos directeurs, de préférer prolonger de quelques mois le marché d'exploitation que nous avons avec l'entreprise qui l'effectue aujourd'hui et de relancer la procédure.

Je ferais la remarque tout à fait personnelle suivante. C'est qu'on est en train de se rendre compte, mais nous n'étions pas naïfs sur le sujet, mais les grands groupes – et je vois aussi au Conseil départemental ou à l'Agglomération – sont organisés aujourd'hui pour systématiquement, lorsqu'ils ne sont pas choisis, engager des recours précontractuels ou des recours directement au tribunal administratif. Je crois qu'ils sont entourés de juristes externes ou internes qui ne font que ça et contestent tous les choix qui sont faits à partir du moment où ce n'est pas eux qui sont choisis.

**Paul GABRIEL :** Enfin, surtout qu'ils bénéficient de l'argent public et ils se servent de ça pour attaquer ensuite les collectivités. C'est le modèle.

**Eddy VALADIER :** Voilà. Vous l'avez vu, dans une des décisions, on a prolongé, je crois, de six mois le marché actuel, ce qui nous laisse le temps de relancer.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces décisions ? Pas de question ? Je vous remercie.

## **L'ASSEMBLEE PREND ACTE**

### **2. Budget Principal 2021 – Décision modificative n° 3**

**Eddy VALADIER :** Il s'agit d'opérer des inscriptions budgétaires nouvelles à une section de fonctionnement, pour la somme de 56 000 € et en section d'investissement, pour la somme de 23 800 €.

Est-ce que ça appelle des questions ou des remarques de votre part ? Pas de remarque ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

## **ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **3. Budget Principal Ville de Saint-Gilles – Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 3, il s'agit évidemment à cette époque de l'année et à ce Conseil municipal de la délibération essentielle de ce Conseil municipal puisqu'elle consiste à aborder avec vous le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022 qui précède, comme la réglementation le prévoit, le vote du budget qui vous sera proposé au mois de décembre.

Nous avons conservé les règles que nous nous étions fixées en matière d'élaboration de notre budget, c'est-à-dire de ne pas augmenter les taux de fiscalité communale, de les baisser lorsqu'on le pouvait, mais a minima de les maintenir. Donc, il sera proposé dans le cadre du budget 2022 de ne pas augmenter les impôts de nos concitoyens.

Pour ce faire, bien évidemment, il faut s'appliquer un petit peu de rigueur dans la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Vous allez le voir, c'est ce que nous vous proposerons de faire et dans la droite ligne de ce que nous avons pu accomplir au cours des sept années précédentes, de maintenir un

niveau d'investissement important de plus de 5,5 millions d'euros, tout en conservant une maîtrise de notre dette à un niveau que je qualifierais de très bon, voire d'excellent puisque notre dette était inférieure à quatre années d'excédent budgétaire. Je vous rappelle que le seuil critique communément admis par la Direction générale des finances est de douze ans et donc on en est très loin.

Voilà les orientations qui nous ont guidés dans l'élaboration de ce budget.

Avant d'aller plus dans le détail, évidemment, notre budget s'inscrit aussi dans un contexte national que vous connaissez, mais que je me permets de vous rappeler. Une reprise économique, c'est vrai, actuellement, est extrêmement puissante puisque la croissance prévisionnelle du produit intérieur brut de notre pays est de plus de 6 % cette année, et de plus de 4 % en prévision l'année prochaine. Donc, l'économie est repartie très fortement.

On le voit, aussi – est-ce une conséquence – on a un niveau d'inflation importante. Je crois qu'il était aujourd'hui sur une année glissante de +2,5 %. Ça se saura un peut-être un peu plus dans les semaines ou mois à venir, donc cette inflation, si elle touche évidemment le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Vous le comprenez aussi. C'est un paramètre qu'on a dû intégrer dans notre budget ou qu'on intégrera dans notre budget 2022 puisque la Ville de Saint-Gilles effectue également beaucoup d'achats et qu'effectivement, une inflation forte va forcément impacter, elle aussi, nos achats avec – on l'entend tous les jours – une tension sur les matières premières, les produits manufacturés notamment ceux de technologie qui pourront peut-être courant 2022 nous impacter dans nos réalisations.

Après, la question que je me pose ou que je vous pose ou qu'on s'est posée avec mon directeur financier, c'est : ce contexte va-t-il être durable ? Si oui, pendant encore combien de mois ou d'années va-t-il un jour avoir d'autres impacts que nous n'avons pas pour l'instant appréciés ? C'est un point d'interrogation que nous portons, qui est porté évidemment par d'autres. Le contexte, il est celui-là aujourd'hui. Il le sera probablement encore pendant quelques mois si ce n'est toute l'année 2022. Mais après, quelles en seront les conséquences ? Nul ne le sait. Cela nous a guidés tout de même dans une certaine – je dirais – sagesse pour préserver les fondamentaux favorables de nos budgets.

Concernant le projet de loi de finances pour 2022 et les mesures qui intéressent nos finances locales, il apparaît dans ce projet de loi de finances qu'en termes de dotation faite aux communes, nous ne devrions pas avoir de grosses surprises puisque la DGF est maintenue stable et que la dotation de solidarité urbaine à laquelle la Ville de Saint-Gilles est éligible est valorisée de 90 millions d'euros. Ce qui fait que nous prévoyons en matière de dotation, nous prévoyons des données financières réalistes stables pour la DGF comme pour la dotation nationale de péréquation. Puis, nous prévoyons une dotation de solidarité urbaine majorée de 3 %, c'est-à-dire d'environ 70 000 €.

On ne devrait pas avoir de surprise. Nous n'aurons pas de surprise en 2022 sur les dotations de l'État tel que la loi de finances le prévoit et on a pris des chiffres ou des perspectives réalistes.

La réforme de la taxe d'habitation, on en parle chaque année, mais nous arriverons à l'avant-dernier exercice avant son extension complète en 2023.

Concernant les valeurs locatives qui évidemment conduisent pour nous à un produit, à une valeur de taxe foncière, si on en croit les principes qui ont régi cette année à la valorisation des assiettes fiscales, on pourrait s'attendre à une actualisation forfaitaire d'au moins 2,5 % puisque la loi prévoit que les assiettes fiscales sont valorisées par l'État du montant de l'inflation. Qu'en sera-t-il après le mois d'avril ou un peu avant ? Nul ne le sait, mais nous avons préféré, vous le verrez un peu plus loin, prendre dans nos prévisions une valorisation et une actualisation de ces bases forfaitaires un peu plus modestes à hauteur de 1,5 % parce que nous ne sommes pas certains que nos gouvernants acceptent une augmentation des bases fiscales si fortes. Donc, on a préféré être prudents dans nos prévisions budgétaires. Si l'État et le gouvernement actuel ou futur en décident autrement et mieux, on le constatera, mais on est resté prudent.

Aborder la mise en œuvre du projet de budget 2022, c'est bien évidemment – et comme nous le faisons à chacune et à chacun d'entre vous – aborder comment se sont passées les années précédentes. Évidemment, le passé ne sert pas que de guide, mais il est parfois intéressant de s'y référer.

Vous aurez noté comme moi, page 7, qu'au cours des sept exercices précédents, la Ville a été en capacité d'augmenter son niveau d'épargne de 64 %. Dans un contexte, je le rappelle, où sous le mandat

de François HOLLANDE, nous avons dû à subir une baisse drastique des dotations accordées aux collectivités, où comme tout un chacun, chaque année, on doit faire face nous aussi à l'inflation, où nous avons dû faire face comme tout un chacun en 2020 à une crise sanitaire et ses conséquences importantes. Eh bien, de par notre gestion non seulement, nous sommes parvenus à tenir le cap, mais à améliorer nos capacités financières puisque notre excédent, c'est-à-dire notre épargne nette de 2020 approche les 2 500 000 €. Nous avons voulu évidemment vous donner quelques éléments de comparaison. Vous les voyez comme moi, autour de nous, dans les communes notamment gardoises, eh bien, Saint-Gilles se positionne plutôt bien en termes d'épargne nette.

En matière de dette, au cours de l'exercice 2020, nous n'avons pas eu à avoir un recours à l'emprunt pour effectuer nos dépenses d'investissement ce qui, de facto, par le volume de capital de dette que nous avons eu à rembourser, autour de 1,4 million, notre dette a été diminuée d'autant. Mais si nous avons une dette de 12,4 millions au 31 décembre 2020, nous aurons au 31 décembre 2021 une dette diminuée de 11 %, autour des 11 millions d'euros. Vous le voyez dans les quelques histogrammes en fin de page 8. Là aussi, je crois qu'on peut s'enorgueillir du positionnement de la Ville de Saint-Gilles en matière de dette aux côtés de nos voisins. Ce qui nous laisse, je crois, des perspectives et des marges de manœuvre pour l'avenir.

On effectue annuellement un travail avec nos services sur la qualité de nos emprunts au regard du marché. Vous le savez, on a eu à renégocier des crédits. On le refera. On l'a refait il y a quelques jours et ce travail conduit aujourd'hui à deux éléments qui me paraissent extrêmement intéressants, c'est que les intérêts d'emprunt annuel qu'a supporté la Ville, vous le voyez, ils étaient de 370 000 € en 2014. Aujourd'hui, ils sont à 200 000 € et nous l'avons fait, non pas en faisant prendre des risques à notre collectivité. On aurait pu le faire, mais tout au contraire, nous l'avons fait en structurant notre dette à plus de trois quarts à taux fixe. Voilà, c'est-à-dire que non seulement on a renégocié, on a bien négocié, on a profité du niveau des marchés, mais on l'a fait à taux fixe de façon à ce que si des jours moins bons venaient, eh bien, ni nous ni nos successeurs n'ayons à supporter des variations d'emprunt et ça se traduit également au niveau du classement de notre dette selon la charte de Gissler. On a quasiment 97 % de notre dette qui est classée au meilleur niveau, c'est-à-dire quasiment aucun risque.

La fiscalité, effectivement, c'est toujours un point important, un point sensible, un point qui préoccupe nos concitoyens et on les comprend. Évidemment, vous en souvenez, nous avons baissé le niveau de fiscalité au cours du mandat précédent et malgré nos efforts d'investissement, cette année, comme l'année prochaine et les années suivantes, il vous sera proposé au Conseil municipal du mois de décembre de ne pas augmenter le niveau d'imposition de nos conseils citoyens saint-gillois.

Voilà pour, je dirais, le passé et les éléments de bilan.

Sur les perspectives 2022 en matière de dépenses de fonctionnement, comme toujours, il y a quelques bonnes nouvelles et puis il y a des champs qu'on souhaite, soit explorer, soit mieux aborder.

Au moment du renouvellement de notre marché de nettoyage, on a eu la bonne surprise avec mon collègue, M. BRUNEL, de voir que ce renouvellement conduisait une économie 70 000 €. Pareil avec la fin de contrat de certains véhicules. Je crois qu'en matière de téléphonie, le fait qu'on passe en IP conduit à des économies téléphoniques, donc on a constaté quelques économies.

Puis, il y a des sujets sur lesquels on a souhaité améliorer notre performance. Ça concerne notamment le nettoyage de nos bâtiments communaux. On souhaite reconduire les prestations de surveillance et de gardiennage de certains secteurs de la ville ou de certains bâtiments publics qu'on effectue l'été. Donc, c'est une charge de 30 000 € supplémentaires.

On a un vieux stock de déchets qui date des inondations de 2000 au Centre technique municipal et on croit en matière d'action environnementale que nous avons à conduire, il faut qu'on puisse se débarrasser et traiter correctement ce tas de déchets. Mais évidemment, si ça n'a pas été fait au cours des dernières années, on va devoir à supporter la charge. Puis, on constate comme vous et on constatera comme nous l'évolution des tarifs électriques et c'est une charge importante pour notre collectivité. Vous l'avez vu sur la décision modificative précédente également en matière de carburant. Le haut niveau du baril de pétrole et du prix de l'essence rejaillit sur nos comptes. Donc, il y a aussi quelques dépenses supplémentaires qui conduiront à une augmentation de 3,34 % de nos charges à caractère général.

En matière de personnel, évidemment, c'est une dépense importante et une part de notre budget est extrêmement sensible. On a constaté au compte administratif 2020, et on le constate dans nos prévisions faites pour 2021, que nos charges de personnel devraient se stabiliser autour de 9,1 millions. Nous avons pris l'habitude d'inscrire 9,4 millions, si je ne me trompe pas. Ce que nous vous proposons cette année, c'est de nous caler à 9 250 000 €, ce qui est plus conforme aux dépenses constatées les années précédentes.

Sur le chapitre 65, autres charges de gestion courante, nos participations obligatoires à certains organismes comme le Centre départemental d'incendie et de secours, le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard, notre contribution devrait être un peu plus faible. Donc, on le constatera dans le budget, ce qui conduit à une petite diminution de ce chapitre de 2,18 %.

Je passerais rapidement sur les charges d'intérêt, le chapitre 66. Mais nos charges financières poursuivent une légère descente qu'on affectera à notre budget de sorte que nos dépenses de fonctionnement évolueraient à la baisse de 0,63 % dans le projet de budget qui pourrait vous être proposé au mois de décembre, une quasi-stabilité.

Si on parle des dépenses, il faut parler des recettes même si nous l'avons déjà fait notamment en abordant les produits du niveau d'imposition, on n'aura probablement pas de surprise forte, mais on espère. Mais là aussi, on espère qu'en 2022, sur les recettes de nos services, on atteindra les recettes que nous avons perçues en 2019. Ça signifie qu'on se place plutôt dans une évolution favorable de la crise sanitaire qui nous affecte. Donc, on envisage de retrouver un niveau de recette de nos services (médiathèque, piscine, cantine, centre de loisirs) à l'identique de 2019. Puis, on en a parlé une petite valorisation de 70 000 € de nos dotations qui devraient conduire à ce que nos recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,52 %, je le rappelle, sans que nous augmentions les impôts des Saint-Gillois, mais là aussi, une quasi-stabilité. Évidemment, c'est une recherche un peu constante depuis quelques années. On essaie de faire en sorte que nos dépenses soient stables ou diminuent un peu et que nos recettes soient stables et augmentent un peu. Ce qui chaque année produit un excédent ou peut produire un excédent supérieur à celui de l'année précédente. C'est un peu ce que démontre le graphique, page 14, où l'on voit que l'écart grandit entre nos recettes et nos dépenses.

Le rapport d'orientations budgétaires demande aussi que nous fassions un zoom particulier sur nos dépenses de personnel, ce que nous faisons et traduit, ce que je vous disais précédemment, nous estimons nos dépenses au titre de 2021 à 9 018 000 € et on inscrit 9 250 000 €, c'est-à-dire une somme tout à fait proche pour faire face à toute éventualité, mais on le recadre.

La structure de nos effectifs, elle bouge mais varie d'une année sur l'autre, sans doute, que faiblement. On conserve un peu la même répartition entre les femmes et les hommes. Vous avez les pourcentages parmi les différentes filières, mais là aussi, à quelques unités ou dixièmes près. Ça n'évolue pas trop.

Concernant nos effectifs, aujourd'hui, on a 228 équivalents temps plein et on se donnera les marges budgétaires pour éventuellement, si nécessité s'en faisait ressentir, les porter à 232 équivalents temps plein au titre de 2022. Mais vous le savez et je l'ai déjà indiqué à notre directeur général des services, je souhaite qu'en la matière, nous ayons une politique qui conduise à une quasi-stabilité de nos effectifs sinon mieux. Mais on peut avoir nécessité à faire quelques ajustements selon les priorités de nos missions.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

En matière d'investissement, je ne vais pas m'y attarder plus, vous le savez, on a fortement investi au cours du mandat précédent. On en a engagé un nouveau. Nous avons souhaité bien évidemment terminer les investissements engagés au mandat précédent et relancer d'autres. On se retrouve tout de même en 2020 et en 2021 sur des consommations et des dépenses d'équipement qui sont supérieures à celles des années 2014 et 2015. Donc, j'ai bon espoir que nous arrivions ensemble à construire le même schéma d'un niveau d'investissement puissant. On l'imagine autour de 40 millions d'euros pour l'ensemble du mandat 2020-2026. Là aussi, en matière de subventions perçues, vous le voyez, on reste sur tout de même de belles années, autour des 2 millions en 2020 et en prévision de 2022.

Sur cette section des dépenses d'investissement, je vous le disais, on inscrira au niveau de notre budget primitif la somme de 5,5 millions d'euros essentiellement pour traduire la montée en puissance des travaux sur les écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral qui se sont engagés à l'automne dernier, je crois,

durant la période de la Toussaint, mais qui vont se poursuivre tout au long de l'année 2022. Donc, on prévoit sur une enveloppe d'autorisation de programme de 7 millions d'euros de ce projet d'en consacrer déjà 2 millions d'euros au titre du budget 2022.

On en parle aussi, mais on devrait rentrer, je l'espère, à la fin de l'hiver ou au début du printemps, dans l'exécution de notre projet de rénovation de la place Jean Jaurès et des rues adjacentes. Donc, c'est aussi un projet de rénovation important, je rappelle, 2,7 millions d'euros en autorisation de programme et on prévoit bien au titre de 2022 d'en faire une bonne part, 900 000 € a minima, mais peut-être devons-nous le réviser lorsque nous aurons à voter le budget supplémentaire.

Dans la même volonté d'améliorer la sécurité routière, d'avancer sur les modes de déplacement doux et de rénover nos espaces urbains, nous devrions également engager en 2022 le contournement sud entre le pont du canal et l'intersection d'Intermarché, pour là aussi plus de 900 000 €.

Ça sera pour les nouveaux projets.

Mais dans le même temps, ce budget commencera à anticiper des projets futurs puisque nous lancerons le concours de maîtrise d'œuvre pour notre nouvelle crèche et notre nouveau centre de loisirs de sorte que nous devrions avoir au deuxième semestre 2022 notre projet de crèche définitif, quant à son architecture, ses modalités de fonctionnement et son coût, pour que nous puissions solliciter nos partenaires financiers et pour que nous puissions nous mettre au cours des exercices suivants en mesure de réaliser ce projet tant attendu par les familles.

Évidemment, là aussi, projet tellement connu que je ne m'y attarderais pas. Mais il reste aussi tellement à faire, c'est qu'en matière notamment d'habitat, eh bien, on produit et on poursuit notre politique d'amélioration de l'habitat en centre historique et c'est quand même près 700 000 € qui seront engagés. Puis, nous aurons l'occasion, avec ma collègue, Mme BREUIL, de vous en parler en temps opportun, mais notre projet de nouvel espace muséal avance.

Voilà pour l'essentiel des projets d'investissement pour 2022 et sans doute ces investissements pourront être financés notamment par l'épargne importante que nous aurons à constater au titre de 2021, possiblement un recours à l'emprunt, mais ce n'est même pas certain. On verra comment s'exécutera notre budget.

Voilà pour l'ambition que nous portons pour l'exercice 2022 et que nous traduirons ligne à ligne, chiffre à chiffre, dans le budget qui vous sera proposé au mois de décembre, si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il des questions sur ce rapport d'orientations budgétaires ou des demandes d'intervention ?

M. GABRIEL, allez-y.

**Paul GABRIEL :** Merci, M. le Maire. Effectivement, je voulais apporter quelques contributions à ce débat du rapport d'orientations budgétaires.

Après avoir pris connaissance plus en détail par rapport à la commission qui s'est tenue il y a quelques jours, effectivement, si l'horizon semble s'éclaircir il convient toutefois de rester vigilant. Quant à une nouvelle rechute, les impacts de la crise pourraient être plus forts qu'elle énonçait. Je pense notamment à la hausse des coûts de matières premières, comme vous l'avez évoqué, qui va impacter les marchés publics à venir, mais aussi ceux qui sont en cours, notamment sur la revalorisation contractuelle des prix. Les derniers indices qui sont tombés ne sont vraiment pas en faveur des collectivités et une explosion des prix et des délais d'exécution pourraient engendrer des problématiques dans la bonne réalisation de nos services publics.

Ensuite, vous indiquez dans le rapport vouloir stabiliser les dépenses de fonctionnement et améliorer le cadre de vie, le bien-être des habitants. Je n'ai pas trouvé de réflexion particulière détaillée à ce sujet. Est-ce que par exemple vous envisagez une hausse du budget du CCAS pour répondre aux besoins réels de la population en fragilité ?

Vous l'avez évoqué aussi, la réduction des dépenses de personnel, alors même que les agents territoriaux sont les garants d'un service public de qualité, c'est un investissement humain essentiel. Donc, il faudra être vigilant effectivement, à ne pas trop perdre de personnel.

Dans le même temps, j'ai constaté aussi une augmentation du budget pour externaliser certaines missions. J'espère que ce n'est pas le signe d'une privatisation de certains services publics.

La politique environnementale, vous l'avez évoquée, il y a pas mal de choses inscrites dans le rapport, mais je pense qu'on pourrait trouver des solutions pour aller un peu plus loin. Donc, je formule quelques propositions parce qu'on a pu voir à la dernière COP 26 que le résultat n'est pas satisfaisant. Il y a forcément un enjeu et une urgence à lutter contre le réchauffement climatique.

La politique environnementale, pour moi, elle est liée aussi à la politique de déplacement dans la ville, dans nos rues, et ce n'est pas forcément évoqué en détail dans le rapport alors que même c'est un axe qu'on peut maîtriser. Vous parlez du gros projet du contournement sud. Je pense qu'il faudrait raisonner de manière plus globale sur l'ensemble de la ville. C'est donc un axe qu'on peut maîtriser, qui permet de réduire à la fois les émissions de gaz à effet de serre et favoriser les changements de comportement. Par exemple, on pourrait apaiser la circulation des véhicules, créer plus de cheminement piéton sécurisé dans toute la ville qui serait jalonné, avoir un maillage de pistes cyclables sécurisées qui sont des aménagements d'un investissement et donc éligibles à des subventionnements. Des box-vélos sécurisés, je vous en avais déjà parlé, au centre-ville pour pouvoir garder les vélos en toute sécurité, pour faire des achats simples auprès des commerçants du centre-ville et ainsi relancer l'activité commerciale du centre-ville. Ce sont quelques propositions que je formule.

Je vous avais également parlé de créer des parkings en entrée de ville pour pouvoir stationner les poids lourds, qui pourraient servir aussi pour du covoiturage pour les habitants du Saint-Gilles qui se déplacent à Nîmes ou dans les Bouches-du-Rhône. Ça serait pour favoriser aussi le changement de comportement, donc stationner les poids lourds en entrée de ville plutôt que dans les lotissements ou dans certaines rues, ce qui engendre des risques pour les piétons et forcément des dégradations de la voirie qui ne sont pas forcément prévues au budget initial de voirie.

Vous avez prévu des travaux divers de rénovation de voirie pour 300 000 €. Est-ce que vous avez une programmation plus détaillée ou est-ce vraiment au fil de l'eau, si vous aviez un programme pluriannuel peut-être sur cette thématique ?

Pour les dotations de Nîmes Métropole, je sais que vous êtes pleinement impliqué, attentif dans la défense des intérêts des Saint-Gilloises et des Saint-Gillois à l'agglo. Mais est-ce que l'on a bien la garantie du niveau annoncé et est-ce que Saint-Gilles qui est la deuxième ville de l'agglo a été traitée équitablement par rapport à la ville de Nîmes, car il semblerait qu'il fallait y être dans les petits papiers ou plutôt avoir un petit papier pour bénéficier d'un financement conséquent ?

Voilà ce que je voulais apporter comme propositions à ce rapport. Je vous remercie.

**Eddy VALADIER :** Merci, M. GABRIEL. D'autres interventions ? Peut-être M. DAVOINE.

**Daniel DAVOINE :** Non.

**Eddy VALADIER :** Bien, M. GABRIEL, quelques réponses ou quelques éclairages. L'impact de la crise, je vois que vous partagez la façon dont on l'a abordé dans la préparation budgétaire, je le disais, on a souhaité être prudent, quant à ses conséquences ou quant au constat qu'on fait déjà et vous partagez cette analyse.

Vous évoquez notre politique sociale, notamment au travers du budget de la performance de notre centre communal d'action sociale, deux remarques.

La première, c'est que notre politique sociale – mais vous le savez – elle ne se traduit pas qu'au travers d'un centre communal d'action sociale puisque nous avons et nous apportons des aides à la fois financières et des ressources importantes au centre social La Croisée, que nous apportons des aides financières importantes à Samuel Vincent pour prendre en compte notamment les difficultés des plus jeunes, et ce depuis de nombreuses années. Mme BREUIL ou Mme SALAMA, il y a beaucoup de choses qui sont faites à côté. Evidemment, c'est le fer de lance de notre centre communal d'action sociale dont nous espérons que l'année prochaine, nous arriverons à refaire ou à reposer, notamment à nos aînés ce que nous avons pu faire avant la crise ; parce que s'il y a des choses qui n'ont pas pu se faire en 2020, qui n'ont pas pu se refaire en 2021, notamment à l'égard de nos aînés, c'est la crise qui nous en a



empêchés. Donc, c'est vrai qu'on imagine avec ma collègue, Mme HARTMANN, de pouvoir proposer tout ce que nous proposons notamment à nos aînés.

Je vous rappelle aussi que pour faire face aux difficultés, notamment de nos aînés, nous avons fait le choix l'an dernier de baisser de 10 % le prix des repas. Donc, je vous rassure, je crois que nous avons une politique équilibrée et que nous portons une attention toute particulière à nos publics les plus fragiles ou les plus en difficulté et on va le poursuivre. Après, on va en débattre aujourd'hui. On le fait aussi avec un certain discernement.

Les dépenses de personnel, vous me parlez de réduction, mais je vous ai expliqué qu'il n'y a pas de réduction des dépenses de personnel puisqu'on inscrit 9 250 000 € et qu'en réalité, nous constatons que nous dépensons entre 9 millions et 9,1 millions. Donc, c'est un ajustement budgétaire à la réalité du constaté et vous l'avez vu dans l'inscription de nos effectifs budgétaires, on prend une marge possible de quatre collaborateurs de plus, si nécessité se faisait ressentir. Après, évidemment, excusez-moi, nous recrutons lorsque nous avons des besoins et on ne recrute pas pour le plaisir de recruter parce qu'il y a une nécessité aussi d'être bon gestionnaire. Donc, on essaie, avec mon équipe, avec notre directeur général des services, avec nos directeurs d'avoir une politique que je qualifierais de bon sens. Elle veut l'être aussi, de bon sens, lorsqu'on aborde le qui fait quoi. Je crois que la Régie, ce qui peut être effectuée par des ressources de droit public, elle a du sens dans beaucoup de domaines et on le fait. Mais je crois aussi, c'est une question d'équilibre, que le privé – ce n'est pas un gros mot pour moi – dans certains domaines, eh bien, il est en capacité d'aussi bien faire, sinon de mieux faire, que ce que ferait le public. Donc, oui, on fait le choix de l'équilibre entre l'action qui peut être conduite par nos ressources publiques et l'action qu'on souhaite concéder ou confier aux acteurs du privé.

Voilà, on essaiera de poursuivre dans cette voie que je qualifie de bon sens et de non dogmatique. Je crois qu'on n'est pas des gens dogmatiques, on essaie de trouver les meilleures solutions.

Le déplacement dans la ville, oui, vous avez raison, c'est une préoccupation. Ça doit être probablement un domaine dans lequel il nous faudra au fil des années aller toujours plus loin. Je vous avais proposé, mais enfin, nous avons convenu ensemble que vous puissiez rencontrer mes collègues, M. BRUNEL et M. MICHEL, pour que vous puissiez échanger avec eux ou faire part de vos idées, de vos possibilités. Il n'y a pas de souci. Je n'ai pas eu encore leur retour, mais s'il y a des éléments précis, pertinents, acceptables financièrement, compatibles avec les contraintes techniques des espaces urbains, que nous puissions mettre en œuvre, je suis tout à fait prêt à dégager des ressources budgétaires pour qu'on puisse avancer sur ce sujet.

Vous parliez tout à l'heure, de parc à vélos sécurisé, peut-être commencer par des racks à vélo parce que je ne suis pas certain que les gens laissent leurs vélos toute la nuit sur le Gambetta. Mais j'ai déjà demandé à mes services, de peut-être installer l'année prochaine quatre ou cinq points où les Saint-Gillois, mais aussi nos visiteurs touristes pourront en sécurité déposer leurs vélos, mettre leurs cadenas et aller dans notre cœur de ville. Donc, si vous avez participé à cela avec mes collègues, j'en suis ravi. On va l'intégrer dans nos investissements futurs, bien évidemment.

Dans les – je disais tout à l'heure – 4 ou 5 millions d'euros d'aménagement urbain qui sont engagés, il y a une bonne part de ces ressources financières qui vont être mobilisées pour tenter de limiter l'accroissement des températures.

Vous évoquez sur un autre sujet, c'est les mentalités, il faut qu'elles évoluent parce que les modes doux, d'abord, ils devront se partager entre les piétons et les cyclistes, les cyclistes et les trottinettes. On n'aura pas la place de faire un trottoir pour les piétons, une piste pour les trottinettes, une piste pour les vélos et une piste pour les coureurs. Donc, il faut surtout que les esprits évoluent pour partager l'espace urbain.

Je sais qu'on me reprochera sans doute de ne pas faire des pistes cyclables partagées sur le contournement sud de la ville. Mais lorsque vous avez des voies routières sur lesquelles vous avez entre 8 000 et 10 000 véhicules le jour, vous en parlez aux opérateurs et au Département, ils ne sont pas très chauds pour qu'on y mette des vélos parce qu'il y a aussi des questions de sécurité. Donc, oui, vous avez raison, il faut qu'on avance, mais c'est un sujet qui n'est pas si simple que ce que certains peuvent le laisser croire.

Les poids lourds, je les vois comme vous. Donnez-moi un terrain pas cher à l'entrée de ville mobilisable pour y mettre des poids lourds. Dites-moi, quand on mobilisera 3 à 400 000 € pour accueillir des poids lourds, ce qu'on ne fait pas à côté aussi parce que faire des choses, c'est renoncer à d'autres. Je considère que les transporteurs, c'est de leur propre responsabilité de gérer la remise de leurs tracteurs et de leurs remorques parce que si demain, j'ai quelqu'un qui a un hélicoptère, il ne va pas falloir que je fasse non plus une piste d'hélicoptère. Je vous rappelle que pour faire un parking dédié aux poids lourds, il faut que le Plan Local d'Urbanisme le permette, donc il faut se situer en zone constructible. Le terrain de, grosso modo, 8 000 m<sup>2</sup> que nous avons acquis il y a quelques mois pour la future crèche et centre de loisirs, il nous a coûté 450 000 €.

Parking de covoiturage, j'y réfléchis, mais là aussi, je suis ouvert compte tenu de la superficie ou la taille de notre collectivité. Il y en a déjà certains qui covoiturent sans pour autant se donner un point de rendez-vous sur une zone dédiée. Saint-Gilles, ce n'est pas Paris. Celui qui part de la Croix d'Arquier, il peut passer prendre un collègue à Labracat. Pas besoin de poser sa voiture entre les deux, aux Calades. Ça se pratique déjà beaucoup comme ça. Ça se pratique aussi beaucoup au travers de nos zones de parking, de nos commerces. J'en connais quelques-uns qui se donnent rendez-vous à ALDI ou ils se donnent rendez-vous à Inter s'ils vont côté Montpellier. Moi je veux bien qu'on y réfléchisse, qu'on fasse une étude mais je ne voudrais pas non plus créer un parking côté Montpellier, côté Nîmes, côté Beaucaire pour avoir une efficacité modeste. On est à Saint-Gilles. Vous voulez covoiturer, vous vous donnez rendez-vous au parking Charles de Gaulle, il y a 450 places gratuites. Vous posez votre voiture, votre collègue vous prend.

Concernant la voirie, oui, effectivement, il y a les projets d'envergure et on souhaite consacrer chaque année 300 000 € pour rénover des espaces plus modestes. On l'a fait en voirie rurale du côté d'Estagel, on a investi 90 000 € au mois de novembre. Oui, on a nécessité de conserver une enveloppe importante pour faire des travaux de rénovation d'espaces urbains que je qualifierais de deuxième catégorie. Effectivement, j'ai une liste à la Prévert, ne vous inquiétez pas. Tous les Saint-Gillois aimeraient que je leur fasse devant chez eux leur trottoir et leur rue. Tout le monde m'en demande. Après, on a effectué des priorités avec nos services techniques en fonction du degré de dégradation des espaces.

Concernant Nîmes Métropole, ne vous inquiétez pas, j'étais encore en réunion cet après-midi avec notre nouvelle directrice de la politique de la Ville.

D'autres remarques ? Bien. Donc, je sou mets ce rapport d'orientation budgétaire au vote sachant que le vote, évidemment, ne vaut pas quitus du contenu ; il vaut quitus des débats que nous avons eus. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **4. Port de Plaisance de Saint-Gilles – Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021**

**Eddy VALADIER :** Je passerais plus rapidement sur la délibération n° 4 qui concerne le budget du Port de Plaisance qui restera dans les mêmes enveloppes que les budgets des années précédentes.

Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **5. Signature d'une convention de groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic visant la gestion et l'entretien des cimetières sans pesticide**

**Jean-Pierre GARCIA :** M. le Maire, chers collègues, depuis la loi Labbé du 6 février 2014, la réglementation se durcit progressivement afin d'interdire l'utilisation des pesticides dans les espaces publics et privés. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, cette interdiction s'impose également aux cimetières et terrains.

À cet effet, l'Établissement Public Territorial du Bassin Vistre Vistrenque propose aux communes du territoire de constituer un groupement de commandes pour la passation de l'accord-cadre à bons de commande relatifs à la réalisation d'un diagnostic visant à l'entretien et la gestion des cimetières sans pesticide.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de cette convention.

**Eddy VALADIER** : Je vais faire voter la délibération. Tout le monde est favorable ? Je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **6. Responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER** : Il s'agit de régulariser pour un montant de 75,50 € un remboursement du montant de la TVA concernant une indemnité de dommage causé sur un véhicule.

Des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **7. Rémunération des agents recenseurs**

**Jean-Pierre GARCIA** : Depuis 2004, une nouvelle méthode de recensement annuel a été substituée au comptage traditionnel organisé par l'INSEE tous les huit ans. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, un échantillon de 8 % du nombre de logements est recensé chaque année et la Commune est en charge de faire réaliser les enquêtes de recensement auprès de leur population par des agents recenseurs. Donc, le recrutement des agents, leurs conditions et modalités de rémunération sont de la responsabilité de la Commune. Les agents recenseurs peuvent faire partie du personnel communal ou être recrutés à l'extérieur de la Commune.

La Commune reçoit au titre de la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement une somme de 2 506 €. Le montant de la rémunération des agents recenseurs peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire. Il est fixé librement par délibération. Donc, plusieurs solutions sont possibles : sur la base de l'indice de la Fonction publique territoriale, sur la base d'un forfait horaire en fonction du nombre de questionnaires.

Chaque agent recenseur a en charge un nombre identique de logements à enquêter. Le nombre total de logements à enquêter s'élève à environ 560 chaque année.

Les enquêtes sont assurées par trois agents recenseurs.

Le travail de collectes s'effectuera du 20 janvier au 26 février 2022, soit cinq semaines précédées de deux demi-journées de formation.

Il est donc proposé d'asseoir la rémunération des agents recenseurs sur la base du taux horaire du SMIC, à raison de 25 heures par semaine. Le revenu sera versé en deux fois : fin janvier 2022 et fin février 2022.

Des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **8. Consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par SIGMA 19 en vue de la création d'un entrepôt logistique sur la Commune de Saint-Gilles**

**Frédéric BRUNEL** : Bonsoir à toutes et à tous. Considérant l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2021 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par SIGMA 19 en vue de la création d'un entrepôt logistique sur la Commune de Saint-Gilles, sur la ZAC MITRA qui se déroulera du 4 octobre 2021 au 2 novembre 2022.

Considérant que la Commune de Saint-Gilles est appelée à formuler un avis sur la demande d'autorisation au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

J'ai quelques éléments supplémentaires pour ce projet. La société SIGMA prévoit de la création d'un bâtiment de logistique d'environ 13 000 m<sup>2</sup>. La réalisation de cette plateforme a pour objectif de créer une offre immobilière à l'usage d'entrepôt qui sera commercialisé auprès d'une ou plusieurs entreprises utilisatrices pour leur activité de logistique.

Un permis leur a été accordé en août 2021. Le bâtiment sera équipé d'un central photovoltaïque en toiture de l'entrepôt d'environ 600 kWc.

Le projet intégrera également des mesures en faveur de la biodiversité avec notamment la plantation d'une trentaine d'arbres et des nuées d'arbustes d'essence locale le long des clôtures d'environ 350 m linéaires.

Pour finir, l'objectif niveau effectif projeté sur le bâtiment logistique sera d'environ 50 personnes.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **9. Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau potable et de l'Assainissement Collectif et non Collectif de Nîmes Métropole – Exercice 2020**

**Frédéric BRUNEL** : Cette délibération porte sur le rapport annuel du prix de l'eau et de la qualité du service public de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif et non collectif.

Considérant que la Communauté d'agglomérations du Nîmes Métropole ayant les compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif a adressé à la Commune de Saint-Gilles le rapport précité et son annexe pour l'exercice 2020 qu'il convient de présenter au Conseil municipal puis de mettre à disposition du public à la Mairie dans les quinze jours qui suivent.

Quelques chiffres sur ce rapport.

Sur les 39 communes de Nîmes Métropole, nous avons à peu près 100 000 abonnés pour une consommation d'un peu plus de 15 000 000 m<sup>3</sup> d'eau, une consommation moyenne de 157 m<sup>3</sup> par an, qui est déjà en baisse, un rendement global de réseau de 70 %, et un prix payé par l'utilisateur de 1,80 € TTC par m<sup>3</sup> contre un tarif moyen national de 2,07.

Pour le prix global de l'eau, eau et assainissement, nous sommes à 3,30 € TTC contre 4,14 au prix national, soit à un niveau inférieur de 20 %.

Pour notre Commune qui compte 6 433 abonnés, notre consommation moyenne est de 103 m<sup>3</sup> par an, toujours en baisse, et notre rendement global de réseau est de 60 %.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL.

Des questions sur ce rapport ? Des interventions ? Pas de question ? Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **10. Projet de réalisation d'un diagnostic d'Éclairage public sur toute la Commune de Saint-Gilles**

**Frédéric BRUNEL** : La Ville souhaite lancer un programme de renouvellement de l'éclairage public pour installer des lampes moins énergivores ayant un rendu supérieur à celles en place.

Dans ce cadre, la Ville de Saint-Gilles projette de réaliser un diagnostic de l'éclairage public sur tout le territoire communal.

La Commune sollicite le Syndicat mixte d'électricité du Gard afin que celui-ci se charge de la procédure de réalisation du diagnostic.

Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte d'électrification du Gard qui évalue le projet à 16 500 € hors taxes, soit 19 800 € TTC.

La participation de la Commune telle qu'elle figure dans l'état financier estimatif, voir en annexe, s'élève approximativement à 14 300 €.

**Eddy VALADIER** : Merci.

Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **11. Dissimulation des réseaux d'éclairage public de la rue Sadi Carnot, du chemin du Vin et du carrefour de la RD38/RD6572**

**Frédéric BRUNEL** : Dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux, la Ville de Saint-Gilles a décidé de mettre en discrétion l'éclairage public de la rue Sadi Carnot, chemin du Vin et du carrefour de la RD38/RD6572.

Le SMEG a évalué approximativement les travaux à 55 000 € hors taxes.

Le coût prévisionnel des études s'élève à 550 € hors taxes.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **12. Dissimulation du réseau électrique de la rue Sadi Carnot, du chemin du Vin et du carrefour de la RD38/RD6572**

**Frédéric BRUNEL** : Même délibération, pour le réseau électrique, donc avec une évaluation du SMEG approximativement des travaux de 500 000 € hors taxes et le coût prévisionnel des études élevé à 1 155 € hors taxes.

**Eddy VALADIER** : Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **13. Dissimulation du réseau GC Télécom de la rue Sadi Carnot, du chemin du Vin et du carrefour de la RD38/RD6572**

**Frédéric BRUNEL** : Donc, toujours dans le même registre pour les réseaux Télécom, le SMEG a évalué approximativement les travaux à 25 000 € hors taxes et le coût prévisionnel des études à 250 € hors taxes.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL.

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **14. Signature d'une convention d'occupation du domaine public de la Commune pour l'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides – Place Jean Jaurès**

**Frédéric BRUNEL** : Dans le cadre de l'avènement des voitures électriques ou hybrides plus respectueuses de l'environnement, la Ville a décidé d'implanter une borne de charge, place Jean Jaurès à Saint-Gilles. Ce déploiement de bornes est porté par le Territoire d'Énergie GARD-SMEG.

Dans le cadre, il est nécessaire de passer une convention d'occupation du domaine public entre la Commune et le Territoire d'Énergie GARD-SMEG.

Le Territoire d'Énergie GARD-SMEG, en qualité de propriétaire, assurera la gestion et la maintenance de la borne et du système d'exploitation pour environ 1 500 € hors taxes par an.

La Commune s'engage à payer la part communale aux travaux d'investissement et aux frais d'exploitation selon la délibération du 15 juin 2021.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **15. Vente d'un bien communal situé 22 bis rue Rouget de l'Isle à Saint-Gilles**

**Frédéric BRUNEL** : Considérant la délibération du Conseil municipal du 7 juillet, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, incorporant dans le domaine communal l'issue d'une procédure de biens sans maître, l'immeuble cadastré, section N, numéro 156, situé 22 bis rue Raoul Sarnet,

Considérant la dégradation importante de l'immeuble induisant des problèmes de voisinage, notamment la fragilité de murs mitoyens,

Considérant le souhait de la Commune de mettre cet immeuble à la vente en procédant à l'information par voie d'affichage sur site, aux portes de la Mairie ainsi que sur le site de la Ville durant un mois, du 11 mai 2021 au 11 juin 2021.

Considérant que M. Mounir MOHAMED, 1 rue Raoul Sarnet, à Saint-Gilles, a présenté l'offre la plus élevée se portant acquéreur dudit « immeuble » pour un prix de 16 000 € et souhaite le restaurer à court terme afin de faire cesser cette dégradation.

Considérant qu'à la demande de l'étude CARRE D'ACTE, notaire à Saint-Gilles, il est nécessaire de préciser que l'immeuble est un bien non délimité et que la surface de la partie vendue est de 35 m<sup>2</sup>, et que le service de domaines « France Domaine » consulté à cet effet avait estimé une valeur domaniale de 10 000 €.

**Eddy VALADIER** : Merci.

Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 16. Vente d'un terrain situé lieu-dit « Près de Laubert »

**Frédéric BRUNEL** : Considérant la parcelle communale cadastrée section E, numéro 337, d'une superficie de 4 952 m<sup>2</sup> située lieu-dit « Près de Laubert », occupée depuis nombreuses années par Mme GREGOIRE Gillette, propriétaire de parcelle contiguë,

Considérant que Mme GREGOIRE Gillette demeurant Mas de Mellon, route des Iscles, à Saint-Gilles s'est portée acquéreuse de ladite parcelle,

Considérant que le service des domaines est consulté à cet effet a estimé ce bien à une valeur domaniale de 6 500 €.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 17. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

**Géraldine BREUIL** : Entre le 9 septembre et le 5 octobre 2021, c'est à ce jour sept projets qui ont été réputés éligibles pour bénéficier des subventions pour les propriétaires en centre ancien par rénovation des façades.

Il s'agit de dossiers rue de la République, place Émile Zola ; un, rue de l'Étoile et rue Pasteur et deux parcelles place Frédéric Mistral.

Le montant total des travaux qui seront exécutés est de 119 638 € pour un montant de subvention communale de 17 945 € et un montant de subvention régionale de 16 227 €, puisque nous avons mobilisé la Région dans le cadre du programme de ravalement de nos façades.

Il s'agit donc d'accepter d'allouer ces subventions.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 18. Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien – Attribution de subventions

**Géraldine BREUIL** : Puisque tout commerce en secteur sauvegardé peut bénéficier de ces subventions sur les devantures commerciales sur les axes les plus commerçants, il a été réputé éligible un projet qui se situe sur le Port, le projet de la SARL proche du Port, pour un montant de travaux de 2 700 € et un montant de subvention communale demandé pour un montant de 1 380 €.

**Eddy VALADIER** : Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## **19. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2021-2022**

**Dominique TUDELA :** Délibération annuelle qui nous fait fixer le taux de participation d'un élève éventuellement qui viendrait d'une commune extérieure pour l'école maternelle et l'école élémentaire pour le coût de revient de la ville d'accueil, qui est la nôtre. Donc 1 199,70 € pour un élève de l'école maternelle et 512,99 € pour un élève de l'école élémentaire.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **20. Détermination de la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement matériel des classes sous contrat d'association : École Li Cigaloun – Année 2021-2022**

**Dominique TUDELA :** La délibération que nous devons voter concernant la répartition des charges des élèves respectivement maternelle et élémentaire nous permet de donner cette participation des matériels des classes de Li Cigaloun qui est une école sous contrat d'association. La participation est – du même montant – donc 1 199,70 € pour des élèves de l'école maternelle et 512,99 € pour les élèves de l'école élémentaire.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **21. Participation financière de la Commune aux classes de neige, classe de découverte, aux actions éducatives des écoles pour l'année 2021-2022**

**Dominique TUDELA :** Pour les classes de neige, nous avons pour les écoles élémentaires une participation de 45 € par élève, pour les écoles maternelles, 42 € par élève.

Pour les petites sorties, nous avons une participation de 5 € par élève élémentaire et 5 € pour les élèves de maternelle.

Ensuite, nous donnons une subvention de 3,50 € par élève pour les achats de livre pour les bibliothèques, donc les BCD pour éventuellement en échange avec une classe de correspondance, c'est 126 € sur présentation du projet pédagogique détaillé.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **22. Approbation du rapport annuel 2020 des représentants des collectivités territoriales siégeant au conseil d'administration de la SPL Culture et Patrimoine**

**Géraldine BREUIL :** C'est une délibération habituelle. Nous sommes actionnaires de la Société Publique Locale Culture et Patrimoine et il est donc nécessaire de se prononcer sur le rapport annuel 2020 qui se décompose en trois parties :

- le fonctionnement de la société au cours de l'exercice 2020 ;
- le rapport d'activité 2020 ;
- la présentation des comptes annuels.

**Eddy VALADIER :** Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.



## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **23. Poste de chargé de mission Petites villes de demain – Demande de subvention auprès des partenaires (ANCT, la Banque des territoires et ANAH)**

**Eddy VALADIER :** Il s'agit dans le cadre de la convention que nous avons signée pour Petites villes de demain de recruter un collaborateur qui pourrait être financé à hauteur de 75 % du coût annuel du poste plafonné à 55 000 € par an.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **24. Projet de nouveau musée à Saint-Gilles – Demandes de subventions**

**Géraldine BREUIL :** Nous nous sommes fortement engagés dans le projet de mise en valeur de notre patrimoine et principalement dans le site de l'Abbaye romane de la Ville. Après restauration de l'abbatiale, une deuxième étape est engagée avec un projet de création du nouveau musée au-dessus des anciennes ailes monastiques.

Les collections de ce futur musée sont celles du musée actuel de la Maison Romane qui est labélisée « Musée de France ».

La création d'un musée au centre de l'Abbaye romane a pour vocation de créer un véritable pôle patrimonial et culturel au cœur du centre historique offrant une attractivité pour les habitants ainsi que pour les touristes en séjour dans notre région.

Le prix de maîtrise d'œuvre a été retenu. M. le Maire en parlait tout à l'heure.

Le montant global du projet était estimé à 7,9 millions hors taxes. Le coût global comprend : les acquisitions des parcelles, le programme, les études antérieures qui ont été déjà menées, les frais de concours, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les interventions sur les collections et les travaux, bien évidemment.

Le projet de construction du nouveau musée se situe dans l'Abbaye de Saint-Gilles, un site classé monument historique et également inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité.

Les collections du musée bénéficient de l'appellation « Musée de France ».

Et enfin, ce projet d'envergure permettra de créer un équipement culturel structurant ayant vocation à contribuer à l'économie locale et à s'inscrire dans l'offre touristique régionale.

Ainsi, cette opération est éligible à plusieurs types d'aide de l'État, de la Région, du Département, de la Communauté d'agglomération du Nîmes Métropole ainsi que de l'Europe.

Il est donc proposé à ce Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des partenaires au taux le plus élevé pour réaliser ce projet de musée.

**Eddy VALADIER :** Merci, Mme BREUIL.

Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## **25. Demande de subvention à la DRAC Occitanie, dans le cadre des projets de médiation culturelle 2022**

**Géraldine BREUIL :** C'est un joli projet qui est soutenu par le service du patrimoine de la Ville de Saint-Gilles. Ce service met en œuvre des actions de médiation culturelle auprès de tout public. Il réalise notamment des ateliers auprès des scolaires depuis 2017, en cohérence avec l'action que nous avons portée depuis le premier mandat.

Après deux années marquées par une crise sanitaire et des difficultés d'accès à la culture qui en ont découlé, le service patrimoine a souhaité proposer un programme ambitieux pour l'année scolaire 2021-2022. L'offre pédagogique patrimoniale est composée de plusieurs cycles thématiques nécessitant du matériel spécifique à chaque cas.

Le dispositif de médiation proposé par le service patrimoine fonctionne en effet sous forme de cycle thématique de trois à quatre séances complémentaires toutes composées d'un volet théorique et d'un volet pratique.

Ces six cycles adaptés à différents niveaux, de la maternelle au collège, qui sont proposés aux enseignants chaque année. Pour l'année scolaire 2021-2022, les cycles proposés sont les suivants :

- le premier, la gastronomie, le patrimoine dans l'assiette ;
- le second, c'est « Archéologue, qui es-tu ? » : l'archéologie de A à Z ;
- Explorateur de la nature : à la découverte du patrimoine naturel ;
- L'histoire d'hier à aujourd'hui : usage des couleurs en architecture ;
- Saint-Gilles au Moyen-âge : une ville, une abbaye ;
- et enfin, Entre mythe et réalité : sur les traces des animaux de l'art.

Donc, le projet d'envergure autour de la gastronomie notamment, comme patrimoine, mobilise des budgets plus conséquents qu'habituellement, puisqu'il est prévu l'intervention d'un grand chef pour les ateliers de cuisine et le financement de repas ou restaurant pour des classes qui vont découvrir une gastronomie française très chère au patrimoine français.

En parallèle, le service patrimoine souhaite également améliorer les outils de médiation à destination des familles en revoyant le graphisme et l'illustration d'un livret-jeu que nous avons déjà à l'Abbatiale et en proposant un « escape game » dans la crypte, qui sera proposé lors d'évènement particulier, comme les journées du patrimoine.

C'est en moyenne 26 classes, soit 500 élèves qui bénéficient chaque année de ces ateliers.

Il est donc demandé de solliciter la DRAC pour financer ces projets. Le montant des dépenses est de 8 550 € TTC et il est demandé 80 % du financement auprès de la DRAC, soit un reste à charge de 20 % pour la Ville.

**Eddy VALADIER :** Merci, Mme BREUIL.

Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **26. Demande de subventions dans le cadre de la restauration du tableau « l'Adoration des Bergers »**

**Géraldine BREUIL :** C'est la suite que nous avons entreprise il y a déjà quelques années auparavant. Nous avons fait restaurer dans l'Abbatiale de Saint-Gilles avec la contribution de l'association le Saint-Marc, ensuite, le tableau « le Saint-Gilles » qui est classé monument historique comme beaucoup du mobilier d'ailleurs de l'édifice.

Il nous a semblé important de poursuivre et de pouvoir lancer la restauration du tableau de « l'Adoration des Bergers » qui est accroché dans le cœur de l'Abbatiale, sur la partie gauche, quand vous êtes dans l'église, qui est dans un état particulièrement critique.

Le coût de la restauration est estimé pour l'instant à 42 000 €. Il est demandé un financement à la DRAC pour 50 %, soit 21 000 € de subventions. À la Région Occitanie, pour 30 %, soit 12 600 € pour laisser à la charge de la Ville notre objectif de 20 % seulement.

**Eddy VALADIER :** Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 27. Instauration de tarifs pour de nouveaux articles vendus à la boutique de l'Abbatiale

**Géraldine BREUIL :** Nous vendons, comme vous le savez, des objets aux visiteurs dans la boutique de l'Abbatiale. Là, il s'agira de fixer le prix d'un puzzle, pour les jeunes publics, représentant les chevaliers au Moyen-âge.

Le prix de vente publique est libre. Il a été établi au prix de 9,50 €, ce qui permet une marge de 36 % par rapport au prix d'achat fait auprès du fournisseur.

Par ailleurs, la Ville de Saint-Gilles a coédité un ouvrage intitulé « De Saint-Gilles à Saint-Jacques ». Il s'agit d'un livre coédité avec les éditions MARION CHARLET et qui retrace en fait les actes du colloque que nous avons fait à Saint-Gilles en 2018, pour le 20<sup>e</sup> anniversaire du classement à l'UNESCO. C'est donc 25 chercheurs qui ont pu contribuer à l'édition de ce livre d'une très grande qualité et qui sera d'ailleurs présenté au public demain juste avant la conférence d'Adeline RUCQUOI à 18h.

Le prix de vente du livre étant fixé selon la loi LANG, le prix de vente est à 39 €. Il est donc nécessaire d'acter de ces tarifs et je vous propose à la fin du Conseil de pouvoir le consulter pour les personnes qui ne l'auraient pas vu.

**Eddy VALADIER :** Moi, je vous conseille de l'acheter. Non, mais au nombre des mots, c'est un très beau livre sur notre Abbatiale. Il y a des cadeaux de Noël à préparer, c'est un sacré bouquin.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Eddy VALADIER :** Ce Conseil municipal est clos. Je vous remercie de votre participation. Je crois que nous nous retrouverons pour le vote du budget, le 14 décembre. Mais avant, j'espère qu'on aura évidemment à se croiser en ville notamment à l'occasion du démarrage des manifestations de Noël, je vous le rappelle, le 10 et 11 décembre. Si la situation sanitaire n'évolue pas défavorablement, nous devrions retrouver les fameuses illuminations de notre Abbatiale avec la Maison des vins qui devrait s'ouvrir. Je crois qu'on a un stand de marrons chauds, je vous encourage à y participer, à faire venir de vos amis, de vos connaissances même extérieures à la ville.

La séance du Conseil Municipal est close à 20h45.

Secrétaire

Julie FERNANDEZ